

UFER

Mouvement International pour l'Union
Fraternelle entre les Races et les Peuples



Une Idée en Action

www.ufer-international.org

Bulletin UFER 2009-01

Le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples (UFER) est une fédération de personnes qui travaillent à promouvoir la compréhension entre les races, les peuples et les groupes culturels et ethniques, dans l'esprit de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Bruxelles

Siège Social
Présidente, Marielle Peltier
40/10, rue Washington,
1050 Bruxelles
Belgique

Genève

Représentation NU.
Berhane Raswork
145, rue de Lausanne
1202 Genève-
Suisse

New York

Représentation NU.
Sharon Joslyn
P.O. Box 540082, Bronx
New-York 10454,
USA

Montréal

Secrétaire Générale
Raymonde Martineau
812 Outremont
Outremont PQ H2V3N6
Canada

ÉDITORIAL

Raymonde Martineau, Secrétaire générale

Dans son article sur la 10^e session du Conseil des droits de l'homme publié dans ce numéro, Pierre Binette fait une analyse du conflit Nord-Sud qui influence les délibérations sur la promotion et la protection des droits de l'homme. Nulle part ailleurs ce conflit ne s'est manifesté aussi fortement qu'à la Conférence d'examen de Durban qui s'est tenue à Genève du 20 au 24 avril 2009.

Dès la phase préparatoire, les oppositions se sont manifestées. Une campagne de presse sans précédent a été lancée pour discréditer la Conférence qualifiée dans certains Médias « d'alliance entre des gauchistes anti occidentaux et les islamistes »¹. Certains pays, l'Allemagne, l'Australie, le Canada, les États-Unis, Israël, l'Italie, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Pologne ont, à différentes étapes du processus, annoncé qu'ils ne participeraient pas à la conférence. Tout au long des réunions préparatoires, les tensions étaient vives et le projet de document final a été âprement négocié. On est finalement arrivé à une entente à la dernière minute et la Conférence a pu avoir lieu.

Mais dès l'ouverture, le Président Mahmoud Ahmadinejad de l'Iran, seul chef d'état présent, se lança dans une attaque virulente contre Israël, ce qui provoqua la sortie de tous les membres de l'Union européenne qui ne revinrent dans la salle qu'une fois le discours terminé. Mais la République tchèque, qui préside l'Union européenne, décida de quitter la Conférence. Le Secrétaire-général des Nations Unies et la Haut-Commissaire se sont vus contraints de faire des déclarations déplorant certains propos du président Ahmadinejad.

À la surprise générale, le document final fut adopté par consensus dès le 22 avril, comme pour compenser les effets du discours d'Ahmadinejad. Les ONG, quant à elles, ont en général soutenu la Conférence. Elles ont voulu utiliser cette plateforme pour faire avancer leurs causes.

Les avis sont partagés sur les résultats de la Conférence. Certains, de tous bords, déplorent le compromis qui a gommé du document final des questions controversées telles que l'homophobie, la diffamation des religions, les femmes soumises à la charia, le sionisme, les castes, etc. D'autres considèrent que les voix palestiniennes n'ont pas pu se faire entendre.

Par contre, Amnesty International considère que « l'adoption de ce document offre l'occasion d'un nouveau départ au niveau national et international pour combattre le racisme ». Elle demande aux États de se mettre à la tâche en

¹ *The Daily Telegraph*, sur son site web: <http://www.telegraph.co.uk/comment/telegraph-view/5183425/Boycott-the-United-Nations-Durban-Review-Conference.html>, *Boycott the United Nations Review Conference*, 19/04/2009

« évitant les récriminations mutuelles, la politisation et les marchandages politiques qui ont perturbé une grande partie de la conférence. »² La Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, quant à elle, bien qu'elle « aurait souhaité que la Conférence aille plus loin sur la question des réparations, celle de l'occupation étrangère, sur les Roms et les migrants, et reconnaisse les discriminations à l'encontre des castes ou en raison de l'orientation sexuelle », considère qu'« à tous ceux qui ont voulu diaboliser cette conférence, ce document est la meilleure réponse, un consensus international pour dénoncer le racisme sous toutes ces formes et appeler à la mise en œuvre des règles internationales, sans stigmatiser un État plus qu'un autre ».³

Ces analyses sont sages et nous incitent à utiliser le document final pour faire avancer la lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination dont aucun pays n'est exempt. Le rôle des ONG est crucial dans cette lutte. Ce sont elles qui peuvent donner la parole aux victimes, sans se laisser influencer par des considérations politiques.



COMITÉ DE RÉDACTION:

Gaëtane Gascon	gaetane.gascon@videotron.ca
Lise Gagné-Iattoni	lise.iattoni@yahoo.ca
Raymonde Martineau:	raymonde.martineau@sympatico.ca
Colette-Pasquis-Audant	cpasquis@videotron.ca

25€ or 35US\$ à faire parvenir au compte suivant en Belgique:

Banque Fortis

IBAN : BE50 0013 6970 0018

BIC : GEBABEBB

² Amnistie International, Communiqué de presse, 24/04/09, *Conférence d'examen de Durban*. Nous avons les mots, il faut maintenant passer à l'action, sur le site :

http://www.amnistie.ca/index2.php?option=com_content&task=view&id=12910&pop=1&page=0&Itemid=107

³ Ligue des droits de l'homme, Déclaration du 22/04/09, *Genève : Déclaration finale de la Conférence d'examen de Durban*, sur le site : <http://www.ldh-france.org/Geneve-Declaration-finale-de-la>

RÉFLEXIONS SUR LA DERNIÈRE SESSION DU CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME

Par Pierre Binette, membre de l'UFER et professeur à l'École de politique appliquée de l'Université de Sherbrooke, Québec, Canada. En congé sabbatique en Europe, il a pu participer, comme représentant de l'UFER, à la 10^e session du Conseil des droits de l'homme, en mars 2009.

Incapable de me détacher de mon rôle de professeur de relations internationales j'ai profité de ma présence au Conseil des droits de l'homme (CDH) pour interviewer plusieurs participants dont des membres de délégations étatiques appartenant aux différents blocs régionaux, du personnel des Nations Unies et des représentants d'ONG du Nord et du Sud qui œuvrent dans des secteurs variés de la promotion et de la défense des droits de l'homme. Parmi les principaux sujets abordés lors de ces entrevues il y a bien entendu, une évaluation des performances du CDH et surtout, celui des dynamiques qui s'y développent.⁴

Dynamiques.

Deux dynamiques semblent orienter le développement récent du CDH.

1. Jamais le pourcentage de projets de résolution ou de décision mis au vote n'a été aussi élevé qu'à la 10^{ième} session du Conseil (près de 40% alors qu'en moyenne entre la 1^{ière} et la 9^{ième} session le pourcentage de projets mis au vote était de 18%).
2. Depuis la création du Conseil, nous assistons à une diminution radicale du nombre de retrait de projets de résolution qui ne font pas consensus. Entre la 1^{ère} et la 5^{ième} session, près de 20% des projets de résolution étaient retirés. Entre la 6^{ième} et la 10^{ième} session, seulement 4% des projets subissaient le même sort. Il semblerait donc que depuis la création du Conseil, les délégations aient déposé auprès du secrétariat progressivement de moins en moins de projets de résolution lorsqu'ils estimaient que ceux-ci seraient battus ou encore trop chaudement disputés lors du vote. Leurs estimations des chances de rejet ou de réussite d'un projet sont établies soit après des consultations préliminaires auprès des groupes régionaux ou encore, plus simplement, sur la base d'une expérience des habitudes de vote et des solidarités au sein du Conseil.

Permettez-moi d'avancer quelques pistes de réflexion qui permettraient d'expliquer ces deux dynamiques.

⁴ Au sujet des performances du CDH et de ses mécanismes, voir les excellents articles de Paul Beersmans parus dans les numéros précédents du bulletin UFER (voir le site : <http://www.ufer-international.org/>).

Les oppositions Nord-Sud et la polarisation des votes.

La polarisation des votes et donc l'organisation des rapports de forces au sein du Conseil expliquent à première vue ces deux tendances. Un examen rapide nous permet de constater qu'un seul projet de résolution ou de décision fût battu au vote depuis l'existence du Conseil. Il s'agit d'un projet d'amendement présenté à la 2^{ième} session du Conseil par l'Union européenne et le Canada (A/HRC/2/L.48) visant à amender un projet de résolution sur la crise au Soudan (A/HRC/ 2/L.44) présenté par l'Algérie au nom du groupe africain. Les amendements proposés avaient pour objectif notamment de responsabiliser davantage le gouvernement soudanais pour la crise humanitaire dans ce pays et de recommander des politiques plus interventionnistes. Les résultats de ce vote sont très révélateurs. Malgré l'appui de 6 pays du groupe « Amérique latine et Caraïbes », de celui presque systématique du Japon et de la Corée du Sud au sein du groupe « Asie » et de l'Ukraine au sein du groupe d'Europe de l'Est, le groupe des États d'Europe de l'Ouest et autres États, dont le Canada, a été incapable de réunir une majorité au sein du Conseil.

En réalité nous avons assisté à une polarisation du vote. Cette polarisation n'est plus Est-Ouest comme au temps de la Commission des droits de l'homme mais plutôt Nord-Sud. Si nous prenons la composition du Conseil en mars 2009, le calcul mathématique est simple.

- Sont solidaires des États du Sud (**26 États**) :
 - ✓ 11 États du groupe Asie.
 - ✓ 12 États du groupe Afrique
 - ✓ 1 État du groupe Amérique latine et Caraïbes (Cuba)
 - ✓ 2 États du groupe Europe de l'Est (Azerbaïdjan et Russie)

- Sont solidaires des États du Nord (**12 États**)
 - ✓ 2 États du groupe Asie soit le Japon et la République de Corée
 - ✓ 7 États de l'Europe de l'ouest et autres dont le Canada et la Suisse
 - ✓ 3 États du groupe Europe de l'est à savoir la Slovaquie, la Slovénie et l'Ukraine.

- Les **9 autres États**, le Cameroun, la Bosnie-Herzégovine, et les 7 autres États du groupe Amérique Latine et Caraïbes, ont des positions plus variables. Si l'on excepte le Mexique et la Bosnie-Herzégovine, ces États sont généralement solidaires du groupe des États du Sud. À la limite, même si ces 9 États appuyaient une proposition des États du Nord, celle-ci serait battue (26 Sud à 21 Nord).

Bien entendu, d'autres facteurs influencent la composition des coalitions et des solidarités. Par exemple, il y a le sujet ou le thème de la résolution ou de la décision, ou encore, la question des abstentions qui jouent un rôle important. Mais généralement ces abstentions ne permettent pas de renverser la règle de la majorité en faveur des pays du Sud.

Les prises de position de la Russie

C'est un point qui mérite un commentaire particulier. Depuis l'arrivée au pouvoir de Vladimir Poutine en Russie, cette dernière a abandonné sa politique pro-occidentale. Au début de la présidence de V. Poutine, la Russie aurait aimé jouer le rôle d'arbitre entre l'Occident et l'Asie. Mais elle a rapidement modifié sa politique pour se rapprocher radicalement des positions des États du Sud. Lorsqu'il y a vote au sein du CDH, elle est solidaire avec les États du Sud. Membre observateur à l'Organisation de la conférence islamique, elle vote presque systématiquement avec les États de cette organisation membres du Conseil (17 en mars 2009). Cette transition de la position russe s'est opérée parallèlement à la réintroduction d'une vision plus relativiste des droits de l'homme. Celle-ci soutient que l'interprétation des droits de l'homme et leur application peuvent varier en fonction de la spécificité et de l'histoire culturelle d'un État. Sans remettre en question le caractère universel des droits de l'homme, cette prise de position permet une forme de relativisme culturelle qui en altère l'essence.

Sources de polarisation

Forts du soutien systématique de la Russie et de la Chine, les pays du Sud peuvent maintenant risquer le vote au Conseil des droits de l'homme et affirmer leur conception des droits de l'homme. En fait, quelques sujets sont toujours sources de polarisation. Il y a bien évidemment la traditionnelle question israélo-palestinienne; celle de la diffamation des religions qui consiste à établir qu'une diffamation d'une religion, en l'occurrence l'Islam, constitue une violation des droits de l'homme, alors que selon les États du Nord, traditionnellement, les droits de l'homme ne sont pas des droits collectifs mais individuels. Nous pouvons ajouter à ces questions celle notamment du contrôle du processus de décision dans le cadre des activités de suivi de la conférence de Durban et celles des droits de la femme et du libre choix en matière d'orientation sexuelle.

Si le rapport de force favorable aux États du Sud au sein du CDH permet à ces derniers de formuler de justes revendications, n'oublions pas que les États, qu'ils soient du Nord ou du Sud, défendent des visions conformes à leurs intérêts nationaux. C'est pourquoi il est crucial que les organisations non gouvernementales poursuivent leur travail de promotion sinon de « chien de garde » des droits de l'homme.

Il n'est pas certain que cette polarisation Nord-Sud et ce recours au vote permettent une défense plus efficace et surtout un respect plus important des droits de l'homme à l'échelle internationale. Quelle sera à long terme, notamment sur le plan du droit et de l'application de ce droit, la valeur de ces résolutions et de ces décisions prises à la majorité? Le droit international public et, encore davantage, celui relatif aux droits de l'homme est un droit volontaire. Dans une organisation à vocation universelle comme l'ONU, pour qu'une résolution ait un poids réel son adoption devrait recueillir l'adhésion d'une masse

critique d'États provenant dans la mesure du possible de tous les blocs régionaux. Traditionnellement, dans le cadre des forums internationaux lorsqu'il s'agit d'adopter une résolution ou encore une convention, les acteurs internationaux recherchent le consensus. Pour bien des négociateurs, le simple fait qu'un État demande le vote au moment des procédures d'adoption ou de rejet d'un projet de résolution ou de convention diminue les possibilités d'opérationnalisation de la résolution. C'est pourquoi, souvent, on préférera remettre à une séance subséquente ou encore on retirera un projet de résolution, lorsque l'on sait qu'il sera battu ou encore trop chaudement disputé au moment du vote.

Conclusion

Optimiste de nature, j'espère que l'arrivée du Président Obama permettra de modifier cette dynamique de polarisation au sein du CDH. Il est clair qu'en mars 2009 les participants au sein du CDH étaient toujours en attente, peut-être trop passivement, de ce renouveau. Il est clair toutefois que le retour des États-Unis comme membre du Conseil pourrait se traduire par un changement de dynamique : si nous assistions à des progrès significatifs sur la question palestinienne; si nous assistions à un réchauffement dans les rapports Iran/États-Unis; si la lutte au terrorisme n'était plus associée à une opposition civilisatrice islam versus judéo-chrétien; si la plus grande puissance mondiale revalorisait le multilatéralisme.

Au cours des prochains mois, j'aurai l'occasion de publier un article plus complet dans lequel je présenterai des études plus systématiques et scientifiques des dynamiques actuelles au sein du Conseil des droits de l'homme. J'espère néanmoins que ce bref résumé suscitera une bonne réflexion sur un sujet qui nous préoccupe tous.



COMMISSION DE LA CONDITION DE LA FEMME

Par Sharon Joslyn, représentante d'UFER à New York

La 53^e session s'est tenue du 2 au 13 mars 2009.

- Le thème prioritaire de cette année était : *Le partage équitable des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris en ce qui concerne les soins à donner aux malades du VIH/SIDA.*
- Le thème révisé était : *Participation des hommes et des femmes, sur un pied d'égalité, à tous les niveaux de la prise de décisions (50^e session).*

Dans cet article, je voudrais principalement mettre l'accent sur quelques-unes des résolutions adoptées à la fin de la session parce qu'elles ont un impact sur l'égalité des genres.

1. En 2006, la Commission a décidé de créer une institution spécialisée pour les femmes dans le but de **consolider les activités reliées aux questions de genres**. Suite aux délibérations de la 53^e session de la Commission, l'option la plus viable semblerait être la formation d'un département consacré aux questions de genres.

Il y a présentement quatre institutions des Nations Unies qui traitent de questions de genres : le Fond de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), la Division de la promotion de la femme, l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (INSTRAW) et le Bureau de la conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme. Comme le Secrétaire-général Ban Ki Moon l'a dit, les Nations Unies n'ont pas de leader reconnu en ce qui concerne l'égalité des genres, ce qui peut conduire à une fragmentation.

L'option disponible c'est d'unifier ces quatre entités sous un seul chapeau et de créer une entité composite qui combinerait les caractéristiques à la fois d'un fond et d'un département. Cette option sera discutée plus avant au cours de l'Assemblée générale à l'automne.

2. Une nouvelle résolution demandant **l'assistance des Nations Unies pour les femmes palestiniennes** a été adoptée avec trois votes contre : les Pays-Bas, les États-Unis et la Grande-Bretagne.

3. Une autre résolution adoptée demande aux gouvernements, aux Nations Unies, à la société civile et au secteur privé de redoubler d'efforts pour mettre complètement en œuvre le Plan d'action de Beijing de 1995 en **éliminant les obstacles à la participation des femmes dans toutes les sphères de la vie publique et privée**.

4. À la fin de la session, plusieurs résolutions ont été adoptées mettant l'accent sur la nécessité du **partage des responsabilités** en rapport avec le thème prioritaire de la session.

5. Deux critiques ont été faites relativement à **l'absence de référence à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et l'omission d'une mention spécifique des femmes vivant sous occupation**.

Le **document final** sera bientôt disponible sur le site : <http://www.un.org/womenwatch/daw/csw/53sess.htm>. Les ONG étudient présentement le document à la recherche de déclarations positives et d'omissions. J'étais présente à la première lecture faite au sein du Groupe de travail sur les fillettes, du Comité des ONG de l'UNICEF.

Prochaine session

La 54^e session de la Commission aura lieu en 2010. Son thème prioritaire sera *le Plan d'action de Beijing*. Ce sera un défi tant du point de vue du thème que du lieu puisque l'édifice des Nations Unies à New York sera en rénovation et que l'espace sera limité.

LOUISE ARBOUR, UN NOUVEL ENGAGEMENT

Par Gaëtane Gascon

À la fin de 2008, l'Honorable Louise Arbour terminait son mandat comme Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, et en Juillet prochain, elle deviendra la nouvelle Présidente Directrice générale de *l'International Crisis Group*, (Crisis Group) « *une organisation non gouvernementale indépendante à but non lucratif employant plus de 130 personnes réparties sur cinq continents. Celles-ci conçoivent des analyses de terrain et un plaidoyer de haut niveau dans un but de prévention et de résolution des conflits.* »⁵

Le « Crisis Group » a son siège à Bruxelles en Belgique. Il regroupe des anciens dirigeants de différents pays : présidents, premiers ministres, ministres, ambassadeurs et autres experts. Ces personnalités, qui ont tenu les rênes du pouvoir, utilisent maintenant leur expertise et leur notoriété au service de la paix. Entre les deux mandats, Louise Arbour n'est pas restée inactive. Entre autres, elle appuie les Autochtones qui font pression pour que le gouvernement conservateur du Canada change sa position et signe la *Déclaration des Nations Unies sur les des droits des peuples autochtones*. Avec plusieurs organisations, elle soutient que la reconnaissance des droits des peuples autochtones est incontournable et urgente.⁶ Dans les autres pays qui n'ont pas encore signé la Déclaration, soit les États-Unis, l'Australie et la Nouvelle Zélande, des signes de changements se font jour. Espérons que le Canada change aussi sa position.

Pour plusieurs du Québec et du Canada, Louise Arbour représente une figure particulièrement attachante. Malgré le manque d'appui du gouvernement fédéral canadien au plan international, elle a manifesté une constance dans son implication dans la promotion des droits humains et de la justice internationale. Née à Montréal en 1947, sa feuille de route d'ancien procureur en chef des Tribunaux pénaux internationaux pour l'ex-Yougoslavie et pour le Rwanda, après avoir servi les Cours de l'Ontario et la Cours suprême du Canada, l'a bien préparée aux nouvelles fonctions qu'elle assumera bientôt.

⁵ *International Crisis Group*, www.crisisgroup.org

⁶ **Vivre ensemble** volume 16, no. 55, printemps 2009. Entrevue avec Louise Arbour intitulée *Un combat pour la dignité humaine*

CONFÉRENCE MONDIALE SUR LES DROITS DES FEMMES

Séoul, République de Corée, 25 au 27 novembre 2008

Par Fina Bijmens, membre du Comité de l'UFER

Cette conférence a été organisée par la province de Gyeongsangnam et s'est tenue dans la ville de Changwon. Le thème était: " *Les droits des femmes au niveau mondial.*" Cinq membres de l'UFER ont pu y participer: Juliana Kim, Marie-Rose Jaspers, Kim Hea-Young Rosaria, Fina Bijmens et Kum-Yeon Lee Cecilia. Cette dernière a eu une grande responsabilité dans la préparation et le déroulement de la conférence. Nous étions 3000 délégués de 30 pays différents.

Rarement j'ai pu participer à une rencontre mondiale aussi bien préparée, d'une technicité d'un tel niveau, d'une beauté et d'une finesse extraordinaire! Toutes les femmes y avaient leur place, les femmes en pleine activité, jeunes et moins jeunes, les mamans avec leurs bébés, les moins valides avec leurs fauteuils roulants, les aveugles, les mal-entendants pour lesquelles il y a eu constamment des traductions en langue des signes.

Ma grande surprise et surtout ma souffrance fut de constater l'absence des femmes africaines! Il y en avait trois en tout et pour tout, venant du Rwanda, du Ghana et de l'Afrique du Sud... Pourquoi? Certaines ont eu leur visa très tard et ne trouvaient plus de place sur l'avion.

Dans une pareille conférence, les discours ne manquent pas. Les personnes intéressées peuvent demander les documents au secrétariat de l'UFER à Bruxelles. Le discours d'ouverture du Gouverneur de Gyeongsangnam-do était remarquable et plein de promesses.

Tout au long de la Conférence il y a eu des présentations culturelles très belles et raffinées: danses, musiques, tambours, etc... J'aimerais seulement vous dire combien les deux danses de l'ouverture m'ont marquée. D'abord c'était un groupe de jeunes filles (la plupart abusées sexuellement, maltraitées, etc...), qui se regroupent et s'en sortent progressivement. Avec une danse moderne, une musique forte et rythmée, elles montraient leurs souffrances et leurs luttes. A la fin de leur danse elles invitaient les femmes dans la salle à venir sur le podium en chantant: "venez, venez nous embrasser, nous sommes encore capable d'aimer..." Émouvant! Plusieurs participantes sont allées les embrasser et danser avec elles. La deuxième danse était exécutée par des femmes "aillées". La très belle musique et les mouvements disaient: " Nous les femmes, nous avons des ailes, nous volerons vers l'avenir..." Et pendant qu'elles quittaient la scène en mimant un vol, sur un énorme écran derrière elles, des oiseaux s'envolaient... Très, très beau!

Thèmes

Les thèmes suivants ont été traités dans six ateliers :

1. L'élimination de la violence et de l'exploitation sexuelle envers les femmes
2. La guerre et la violence envers les femmes.
3. Le renforcement du pouvoir économique des femmes.
4. La protection des droits humains des femmes émigrées.
5. La protection des droits humains des femmes ayant des besoins spéciaux (handicapées, lesbiennes, etc.).
6. L'égalité de voix dans les prises de décisions.

Déclaration finale et recommandations

Comme dans toute conférence qui se respecte, il y avait une déclaration finale. Elle a été lue par tout le groupe des femmes qui avaient travaillé à la préparation et à la réussite de cette conférence mondiale.

- La déclaration confirme que, tel que proclamé dans *La Déclaration universelle des droits de l'homme*, les femmes, à partir de leur naissance, ont droit à la dignité et à la liberté ainsi qu'aux autres libertés et droits, sans être assujetties à aucune forme de discrimination y compris la discrimination sexuelle.
- Elle réaffirme, comme le garantit la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDAW), que les femmes ont les mêmes droits que les hommes en tous domaines: civil, politique, économique, social, culturel et autres et que, selon le Protocole de CEDAW, elles sont protégées par des procédures internationales lorsque leurs droits à l'égalité sont violés.
- Elle reconnaît que la discrimination et la violence contre les femmes constituent de graves infractions aux droits humains et diminuent les capacités des femmes, nuisant ainsi non seulement à leur développement, mais aussi au développement de la société.

Voici quelques **recommandations** qui sont ressorties des discussions animées pendant les ateliers:

1. Travailler à amender les lois qui violent les droits des femmes à **l'égalité**;
2. Augmenter la proportion des femmes dans les postes des **institutions publiques et des entreprises**, afin d'assurer une participation effective et égale des femmes en politique et dans le processus de décision;

3. Faire passer des lois visant à éliminer la discrimination envers les **travailleuses clandestines** en ce qui a trait à leurs conditions de travail et à venir en aide aux **femmes entrepreneurs**;
4. Travailler à l'adoption de mesures pour améliorer la qualité de vie des **agricultrices** et protéger leurs droits ;
5. Entreprendre un travail concret à la base pour concilier **travail et famille** et s'efforcer d'obtenir des financements et des mesures concrètes pour encourager la participation des hommes;
6. Créer un système de soutien pour les femmes **handicapées** et assurer que leurs droits à la maternité et à l'assistance à l'enfance sont protégés;
7. Protéger les droits des **femmes lesbiennes** et assurer le respect de leur orientation sexuelle, afin qu'elles ne soient pas l'objet de discrimination et de violence;
8. Enfin, établir un **Comité spécial pour les femmes** et une **Fondation pour les droits des femmes** à Gyeongnam pour mettre en oeuvre des mesures législatives et institutionnelles pour protéger les droits des femmes de Gyeongnam tels qu'énumérés plus haut.

La détermination et l'optimisme de ces femmes Coréennes, ainsi que leur dynamisme pour qu'un autre monde puisse exister m'a impressionnée et m'a fait du bien!



LA CRISE FINANCIÈRE AU BURKINA FASO

Par Alfred Sawadogo, membre de l'UFER, Spécialiste des questions des sociétés civiles africaines et auteur, entre autres, de : « Afrique : la démocratie n'a pas eu lieu ».

Dans un pays dont les revenus sont si bas qu'il est considéré comme l'un des plus pauvres du monde, parler de crise financière devient un euphémisme. En rappel, le Burkina Faso est classé régulièrement au 191^{ème} rang sur 192 pays pour le développement humain durable. Situé à l'intérieur de l'Afrique de l'Ouest, à 1000 km des ports maritimes du Bénin, du Togo, du Ghana et de la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, peuplé de 14.000.000 d'habitants, s'est donné depuis longtemps une vocation agricole, malgré les aléas pluviométriques. On ne parle pas de crise

financière mais de vie chère. Et là le phénomène n'est pas nouveau. Il n'a fait que se renforcer avec la crise financière.

Premières manifestations

Un matin de 2007, comme un ouragan, la colère s'empara des principaux centres urbains. On brûla des pneus dans les rues et les symboles du pouvoir furent attaqués : véhicules officiels et feux de signalisation. Arrestations et prison. Le calme de cimetièrre fut rétabli. Cependant, le gouvernement mesura toute la gravité de la situation : la vie chère avait réduit considérablement le pouvoir d'achat des Burkinabé. La proportion de la population pauvre augmentait à vue d'œil ; la barre des 42% semble être franchie, celle dont les revenus annuels par tête d'habitant ne dépassent guère 45000 F CFA (68,60 euros) en 1994, 68000 en 1998, 82000 en 2003.

***Quelques indicateurs** : le sac de 100 kg de mil ou de maïs (base de la nourriture de la population) se vend à 16.500 ou 20.000 F CFA. Or, la base de la nourriture de la population citadine, censée être la plus riche, c'est le riz à midi, et la pâte faite de farine de mil ou de maïs le soir ; le salaire minimum garanti est d'environ 30.000 FCFA (45,70 euros).*

Ce n'est pas rien de noter que le Burkina est le premier pays en Afrique utilisateur des engins à deux roues : toutes les marques des motos «peu chères» se retrouvent dans les rues de Ouagadougou (pas loin de 2.000.000 d'habitants). Imaginez la poussière de l'harmattan renforcée par les fumées des engins à deux roues et celles des pétaradantes voitures de la moyenne d'âge de ma voiture, 15ans... Donc, le prix du litre du carburant à la pompe « angoisse » les Burkinabé. Quand le baril de pétrole se vendait à 140\$ à New- York, ils sont nombreux ceux qui ont sérieusement envisagé de troquer leur moto contre une bicyclette... Le litre à la pompe était proche de 1000 FCFA (1,5 euro). Les grèves des travailleurs pour un carburant à la pompe moins cher ne fit rien, ou si peu.

Les mesures d'accompagnement

Il y a un mécontentement généralisé des citoyens : les consommateurs reprochent aux commerçants qu'ils pratiquent des prix anormalement élevés. Les commerçants reprochent au gouvernement qu'il prélève trop de taxes. Les citoyens reprochent au gouvernement qu'il ne fait rien pour alléger la vie chère... Face à ce mécontentement, le gouvernement prit les mesures suivantes :

1. **Le contrôle des prix**, supprimé dans son principe en raison de la libéralisation des prix, fut de nouveau rétabli (mollement) et sans réelle efficacité.
2. La mesure la plus significative : **la suppression des droits de douane pendant 6 mois** (reconduite) sur les produits de première nécessité

importés : riz, lait, sel, pâtes alimentaires, farines à pain, savon, etc. Normalement, les prix aux consommateurs devraient être revus à la baisse. Il n'en fut rien, certainement en raison de la collusion connue entre les milieux d'affaires et le politique. Le consommateur achète toujours le sac de 50 kg de riz à 20000 FCFA, les productions locales comme le mil et le maïs restant à des niveaux de prix anormalement élevés, pas toujours au profit des producteurs. La libéralisation des prix, instituée depuis longtemps déjà sous la pression du FMI et de la Banque Mondiale, profite aux tenants du Grand Capital : commerçants et hommes politiques installés au pouvoir depuis plus de deux décennies. La pauvreté progresse, les visages anguleux des femmes mal nourries en sont les reflets ou les stigmates qui ne trompent pas. Il faudrait prendre d'autres actions.

3. **Les distributions.** Qui l'eût cru ? Oui ! Les productions locales en 2008 furent bonnes: mil, maïs, riz, haricot. Et pourtant, les prix ne connurent pas de fléchissement. Si dans les villages, la survie n'est pas encore synonyme de rareté de la nourriture, par contre dans les grands centres urbains comme Ouagadougou la capitale, il en va autrement. De nombreuses familles connaissent la précarité. Le gouvernement a alors organisé une distribution de vivres avec le concours du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Dans les quartiers périphériques de la capitale où les ménages pauvres sont les plus nombreux (ce sont surtout les femmes qui sont concernées), on se bouscule derrière des guichets. Sur présentation de la carte de famille, selon donc le nombre de bouches à nourrir, il vous est donné un ticket de 1500 FCFA (ou plusieurs tickets). Le détenteur d'un ticket se rend dans des magasins ciblés pour se faire servir la denrée de son choix ; mil, riz, lait, etc. C'est la première fois qu'une telle distribution s'effectue dans le pays. Vie chère oblige, sous les éperons de la crise financière.
4. **Le soutien du gouvernement à la production agricole locale.** Avec la flambée des prix du riz importé surtout, le riz local revêtit un intérêt particulier, car il devint compétitif sur le marché national. Le gouvernement développa alors une politique vigoureuse de soutien à cette production : don gratuit de semences améliorées et d'engrais aux producteurs, soutenu en cela par l'agence spécialisée des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, la FAO.
5. **Une orientation vers une politique agricole dangereuse.** Avec le soutien direct aux producteurs, le gouvernement a remporté un franc succès : certains chiffres de productions céréalières ont été doublés. Les Burkinabé se félicitent de cette initiative gouvernementale. C'est que depuis une dizaine d'années, l'État s'était désengagé de l'agriculture, le secteur étant « libéralisé ». Les productions céréalières s'étaient mises à fléchir. L'explosion de la « vie chère » a rappelé aux gouvernants que l'agriculture était un secteur névralgique qu'il fallait continuer à soutenir à bout de bras. Cependant, une orientation vers une politique agricole

dangereuse est en train de faire jour. En effet, le gouvernement encourage « l'Agro-business » qui consiste à acquérir de grandes exploitations, 100 à 200 ou 300 ha. Jusqu'à présent, l'agriculture du pays était familiale, de petites exploitations, peu équipées certes, mais qui maintenaient un équilibre social et qui procuraient à chacun la possibilité d'avoir sa terre, accessible à tous. Avec la nouvelle politique agricole où ceux qui possèdent l'argent occupent progressivement les bonnes terres du pays qu'ils achètent, le Burkina, dans 20 ou 30 ans, sera un pays où des paysans n'auront pas de terres. Ils n'auront comme unique alternative que d'être des « coupeurs de route » (*ndlr. bandits de grand chemin*) ou autres rebelles armés pour la reconquête de leurs terres perdues.

Selon les prévisions du FMI au Burkina Faso, la croissance économique pour l'année 2009 sera de 3,5%. Trop faible pour une croissance démographique annuelle galopante de ...3.1%.

Pour commentaires ou informations: sawadogoyambangba@yahoo.fr

Une intéressante expérience est en cours en **Namibie** pour essayer de lutter contre la pauvreté et les inégalités. Des organismes de la société civile, avec l'Église luthérienne en tête, ont lancé en janvier 2008, un projet pilote dans un village du pays, Otjivero (environ 1000 habitants), qui consiste à verser, pendant deux ans, à chacun des habitants du village de moins de 60 ans (à partir de cet âge on reçoit une pension de l'État) un **revenu de base garanti** de US\$14 par mois. Le projet veut montrer qu'un revenu de base garanti est un moyen valable pour contrer la pauvreté, comme l'avait déjà conclu une commission créée par le gouvernement en 2002, sans que ce dernier y donne suite. La société civile a décidé de prendre le taureau par les cornes. Les fonds proviennent d'individus, de groupes communautaires et d'ONG internationales.⁷

Après un an, les résultats sont plus que positifs. Dans un rapport publié en avril 2009, on constate que le taux de malnutrition des enfants est passé de 42% à 17% et celui du décrochage scolaire de 30-40% à 5% en six mois, l'état de santé des villageois s'est amélioré et l'activité économique a augmenté.⁸ Ces résultats ont fait mentir les critiques qui craignaient qu'un revenu garanti n'encourage la paresse et la dépendance et ne fasse augmenter le taux d'alcoolisme. Le rapport montre également que

⁷ Pour plus d'information sur le projet voir : <http://www.bignam.org/page5.html>

⁸ *Basic Income Grant Pilot Project, Assessment Report, April 2009*, sur le site : http://www.bignam.org/Publications/BIG_Assessment_report_08b.pdf

la Namibie peut générer les moyens pour instaurer le revenu de base garanti pour tous les Namibiens et même en tirer des bénéfices à long-terme. (Ndlr)

MISSION EMBALLANTE ... ET DÉFI PERMANENT

Centre lasallien du quartier Saint-Michel, Montréal, Québec, Canada.
(Communauté mixte engagée auprès des plus pauvres)

Par Gilles Martineau

Le signataire de cet article, membre de l'UFER, aura été Provincial d'un district de sa communauté, les Frères des écoles chrétiennes (FEC) (<http://www.lasalle2.org/French/Heritage/History/hehi.phpH>), de 1970 à 1977, et provincial-adjoint des FÉC du Canada francophone, de 2001 à 2008,

Auparavant, de 1956 à 1970, enseignant dans le réseau secondaire public et, pour les deux dernières années, à la Formation des Maîtres. Enfin, de 1985 à 2000, missionnaire au Cameroun dans un Collège Technique de Douala.

En juin 2008, on me propose une implication dans un projet éducatif, dans le quartier Saint-Michel, à Montréal. J'y suis donc, avec l'équipe locale déjà en place, auprès des jeunes de niveau primaire des écoles environnantes et quelques jeunes du secondaire qui cherchent de l'aide pour leurs devoirs quotidiens.

Origine du projet

Mais d'où vient donc ce projet, somme toute audacieux?

À son chapitre régulier, en 2004, la communauté des FÉC du Canada francophone promeut le projet d'une « mission centrée sur les pauvres avec un groupe de frères et d'associés, dont les objectifs sont les suivants :

- Travail d'éducation humaine et chrétienne de jeunes immigrés de toutes origines, de 12 à 18 ans, dans un milieu défavorisé,
- Annonce explicite de Jésus-Christ.
- Offre possible d'un milieu se situant entre l'école et la famille. »

Contexte

L'arrondissement Villeray, Saint-Michel, Parc-Extension compte plus ou moins 150 000 habitants, représentant 8% de la population de la ville de Montréal. Un résident sur deux est immigrant. Ces derniers sont issus de 75 communautés culturelles différentes. C'est une population jeune. Les 5 à 19 ans composent 17% de la population. La majorité a entre 20 et 40 ans et est d'origine haïtienne. Les autres groupes sont originaires d'Amérique centrale, d'Afrique du Nord, subsaharienne et Centrale, d'Asie du sud-est et de l'Europe de l'est. Le revenu annuel moyen de la majorité se situe autour de \$ 15 000. (Au Québec, le revenu annuel moyen est d'environ \$30 000). Le taux d'activité des résidents est le plus faible de l'île et, conséquemment, le taux de chômage est de 14%, le plus élevé de tout Montréal. On y remarque les types d'emplois parmi les plus vulnérables :

- Fabrication 27%
- Commerce de détail 10%

La Cité des Arts du Cirque (École du Cirque du Soleil) regroupe plus de 1500 emplois dans l'arrondissement. Cette industrie constitue le secteur d'activités le plus florissant du quartier.

Moyens d'action

Le point d'insertion privilégié pour la petite communauté et ses associés sera, sans aucun doute, la pastorale paroissiale qui permet de rejoindre un bassin de presque 200 jeunes. Le groupe a donc choisi les moyens appropriés suivants pour être en mesure de répondre aux besoins de ces jeunes :

- Aide aux devoirs, en français et en mathématiques surtout.
- Faveur accordée à des activités où le mélange ethnique est facilité : ateliers de bricolage et de couture.
- Initiation à la catéchèse chrétienne.
- Cours d'initiation au français parlé pour adultes.
- Accessibilité à davantage de jeunes du secondaire.
- Jeux d'équipe et sociaux permettant une bonne intégration, avant les devoirs proprement dits

Dans la perspective d'un développement plus poussé, la communauté pourrait créer un lieu d'accueil pour les 12-18 ans où les jeunes pourraient se retrouver et se parler en leur offrant une présence quotidienne de membres de la communauté sur une base continue. Le but serait de maintenir et de développer la relation avec le jeune, répondre à ses besoins et lui offrir des occasions de prise en mains de sa vie et développer davantage son sens des responsabilités, dans la perspective des valeurs chrétiennes et de l'esprit lasallien.

Situation actuelle

Nous en sommes au milieu de la deuxième année de présence dans ce milieu défavorisé et pauvre. Des trois frères du début du Centre lasallien, on est désormais à cinq frères auxquels se sont joints trois ou quatre laïcs associés pour environ deux douzaines de jeunes, garçons et filles de niveau primaire et un tout petit groupe de cinq ou six jeunes du secondaire. Nous faisons surtout de l'aide aux devoirs et donnons quelques cours particuliers de français d'initiation. Les jeunes arrivent au Centre vers 15h.30 et participent à des jeux de groupe organisés, ainsi qu'à des ateliers de bricolage ou de couture. A 16h.30, chacune et chacun s'installe autour d'une table, par groupe de trois ou quatre, avec un adulte aidant et les devoirs se font dans un silence relatif et un bon climat de travail. Aux environs de 18h.00 les derniers jeunes quittent le Centre pour rentrer à la maison et nous regagnons notre logis situé à quelques rues du Centre.

Voilà notre contribution actuelle. Nous essayons d'aider les jeunes le mieux possible, mais nous savons que nous pouvons faire davantage. Nous poursuivrons donc notre œuvre en essayant de faire une différence dans la vie de chacun des jeunes qui viennent chaque jour nous rejoindre.



UN JEUNE HOMME DANS LE COULOIR DE LA MORT AUX ÉTATS-UNIS

Par Anna Boekstegen, ancienne présidente de l'UFER

« La peine capitale est irrévocable. Aucun système judiciaire n'est sans faute et aussi longtemps que demeurera la peine capitale, des innocents seront exécutés. » (Amnesty International)

Depuis 1973, plus de 120 personnes ont été libérées du couloir de la mort aux États-Unis, devant la preuve de leur innocence. Entre 1973 et 1999, la moyenne de libération était de 3,1 personnes par année et, de 2000 à 2007, cette moyenne fut de 5 par an.⁹

Brett Hartmann, un jeune homme de 33 ans condamné pour meurtre, est dans le couloir de la mort de l'état de l'Ohio depuis 1998. A-t-il encore une chance d'apporter une preuve de son innocence? Une semaine avant la date prévue de son exécution, le 7 avril de cette année, la 6^e cour d'assises accorda une

⁹ Sources pour cet article: Death Penalty Information Center et Amnesty International

suspension d'exécution de 3 mois, en attendant la décision de la Cour Suprême concernant le droit d'un accusé à obtenir un test ADN pour toutes les preuves trouvées sur le lieu du crime.

Pour le jugement de Mr Hartmann, un seul test ADN fut effectué, alors que des cheveux et des fibres, trouvés sur place, n'ont pas été testés, ni retenus comme preuve dans cette cause, ni repris en appel parce que, selon le procureur, les dossiers auraient été déposés trop tard. L'affaire jugée par l'état était peu étayée, basée sur des preuves circonstancielle et l'avocat commis d'office fut un piètre défenseur de son client. Mr Hartmann s'est toujours déclaré innocent durant le procès et a maintenu sa position depuis lors.

Plusieurs questions, dans la cause de Mr Hartmann, demeurent sans réponse. Les archives de la police montrent que l'état possédait la preuve nécessaire à la disculpation mais qu'elle n'a jamais été disponible pour les avocats de la défense. Les systèmes judiciaires ne sont pas infaillibles. Aussi longtemps que la peine de mort est maintenue, des innocents pourront être exécutés.¹⁰

L'UFER a fait appel au gouverneur de l'Ohio pour implorer la grâce de Brett Hartmann, en invoquant la présomption d'innocence et notre opposition à la peine capitale, qui est un traitement cruel et dégradant et un châtiment irréversible.

Aux États-Unis, tous les états n'imposent pas la peine capitale : 15 ne le font pas. Dans les 35 états où la peine capitale existe encore, il y en a deux (le Kansas et le New Hampshire) qui n'ont procédé à aucune exécution depuis 1976. Le nombre total d'exécutions depuis 1976 est de 1158. C'est l'année 1999 qui connût le plus grand nombre d'exécutions (98). Depuis lors, ce nombre a constamment diminué avec 37 exécutions en 2008.

Un accusé est davantage exposé à recevoir une sentence de peine de mort si le crime a été commis dans un État du Sud. La peine de mort exerce-t-elle un effet préventif contre le crime ? D'après une étude réalisée auprès des présidents anciens et actuels des plus éminentes sociétés de criminologie du pays, 84% des experts rejettent l'hypothèse voulant que les exécutions capitales puissent dissuader de commettre un meurtre. Conformément aux années précédentes, le rapport de 2006 du FBI sur le crime montre que le Sud a le taux le plus élevé de meurtres alors que c'est au Sud, justement, qu'ont lieu 80% des exécutions capitales. De loin, c'est le Texas qui détient, depuis 1976, le plus grand nombre d'exécutions (436); vient au second rang la Virginie avec 103 détenus exécutés.

Un autre aspect du danger d'injustice apparaît quand on examine la race de la victime et celle de l'accusé. Dans 96% des états où l'on a examiné le lien entre race et peine de mort, on a pu trouver un « modèle » de discrimination. Les

¹⁰ Pour plus d'information, voir le site web : Brett Hartmann, an Innocent Man on Ohio's Death Row : <http://www.enddeathpenaltyforbretthartmann.com/index.html>

statistiques suivantes sont parlantes : 15 accusés blancs, dont les victimes étaient des noirs, ont été exécutés alors que furent exécutés 235 accusés noirs dont les victimes étaient des blancs. Une étude exhaustive sur la peine de mort en Caroline du Nord montre que la répartition de ceux qui reçoivent une sentence d'exécution est 3,5 fois plus élevée chez les accusés dont les victimes sont des blancs. En Californie, une étude a montré que ceux qui ont tué des blancs sont trois fois plus exposés à la peine capitale que ceux qui ont tué des noirs.

Aux États-Unis, l'approbation de la population pour maintenir la peine capitale diminue depuis des années. En 2006, l'institut de sondage Gallup a montré que l'approbation était de 65% (elle était de 80% en 1994). Le même institut a révélé que lorsque le choix est donné entre emprisonnement à vie et peine de mort, davantage de personnes choisissent l'emprisonnement à vie (48%) plutôt que la peine capitale (47%).

Il y a de grands efforts au sein de la population pour l'abolition de la peine capitale. Grâce à ces efforts, l'État du Nouveau-Mexique a aboli récemment la peine de mort. Un autre indice qui montre un changement de climat concernant la peine de mort est la diminution annuelle de cette sentence. Alors qu'en 1999, 284 accusés furent condamnés à la peine capitale, ils étaient 115 en 2007. En 2005, la Cour Suprême abolit la peine capitale pour les mineurs. Depuis 1976, 22 accusés ont été exécutés pour un crime commis alors qu'ils étaient mineurs. De même en 2002, la Cour Suprême a déclaré inconstitutionnel le fait d'exécuter un handicapé mental accusé de crime.

Quand les États-Unis suivront-ils l'exemple de plus des deux tiers des pays dans le monde en abolissant la peine capitale juridiquement ou pratiquement ?



LA COMMUNICATION UNIVERSELLE EST-ELLE POSSIBLE?

Par Colette Pasquis, membre de l'UFER. Ce projet a été entrepris conjointement par Lionel Audant, philosophe et époux de Colette, et leur fils Pascal, informaticien. Ils travaillent déjà avec des universités québécoises et chinoises à la réalisation de ce projet. C'est tout un défi!

Unima Logiciel est une entreprise québécoise qui cherche à inventer une technologie de communication universelle par images mentales animées. C'est la Tour de Babel revisitée. En effet, cette technologie permettrait à toutes les personnes de communiquer entre elles par delà la barrière des langues, des cultures et de l'espace géographique. Comment est-ce possible ?

Il faut pour cela trouver une base universelle qui servirait de langage commun. Par exemple, la réalité physique que nous percevons est commune à tous. Comment faire en sorte que ce soit cette réalité qui soit à la base de notre communication? En fait, l'interface d'un ordinateur est un outil capable à la fois de reproduire cette réalité et de lui associer un texte dans n'importe quelle langue. Exemple. Si *un chien saute dans une piscine*, on peut décrire cette action dans n'importe quelle langue. Si on communique en associant un énoncé d'une langue à une animation, n'importe qui va comprendre. Le logiciel n'aura qu'à faire correspondre cette animation à n'importe quelle autre langue choisie par l'utilisateur, pourvu que cette langue soit dans la base de données de l'ordinateur.

La recherche

La question qui se pose dans un premier temps, c'est comment à partir d'une théorie générale de l'animation convertir un texte en images animées. Il faut pour cela trois conditions :

1. une théorie scientifique de l'animation;
2. une écriture appropriée;
3. un système de diffusion et de commercialisation capable de mettre à la disposition des différentes cultures cette nouvelle écriture animée.

La théorie est très avancée et l'application technologique progresse par étapes. Le premier produit qui sera bientôt sur le marché est un logiciel animé multilingue. On pourra apprendre à travers des séquences animations n'importe quelle langue à partir de n'importe quelle autre langue.

De plus, il existe plusieurs langues qui utilisent des idéogrammes. Cependant la langue chinoise est la plus proche de l'image et de la saisie immédiate de la réalité. Elle va permettre d'accélérer la conversion du texte en animation.

Technologie et partenaires

Unima a développé une technologie de représentation et de communication par images animées : *U'Slic (super langage interactif de communication universelle)*, pour lequel il a déposé un brevet majeur en 2008.

Les principaux partenaires de La RECHERCHE Unima sont :

- a) Le PARI-CNRC (Programme d'aide à la recherche industrielle). C'est le partenaire principal et indéfectible d'Unima. Le PARI a déjà subventionné trois recherches d'Unima. Une 4^{ème} demande est en cours de traitement.
- b) Le PROMPT (www.promptinc.org) qui soutient la recherche d'Unima en investissant dans des universités et centres de recherche tels :

- L'École Polytechnique de Montréal
 - L'Université de Montréal;
 - Le Centre de Recherche Informatique de Montréal (CRIM)
- c) L'université de Nankai en Chine financée par le MOST (Ministère chinois de la science et de la technologie).
- d) Linguabec (www.linguabec.com) une entreprise de Québec spécialisée dans la production et la vente de programmes de didactique des langues

Perspectives à plus long terme

Il s'agit d'une véritable mutation anthropologique. Déjà, l'homme préhistorique voulait représenter ses parties de chasse de façon vivante, telles qu'elles se déroulaient dans la réalité. Mais les moyens lui manquaient. L'être humain s'est alors tourné vers une représentation de plus en plus abstraite de la réalité qui favorisait un développement *surdimensionné* de la raison et de son produit, la pensée spéculative. Cela s'est fait aux dépens de l'imagination réfugiée dans l'art, de l'émotion et des instincts laissés en friche. Cette nouvelle écriture pourrait permettre de résoudre ces dualités qui déchirent l'être humain et génèrent tant de violence. L'image animée et la communication universelle deviendraient le lieu d'harmonisation des facultés de la personne humaine. Cela nous permettrait de rêver à une pacification des mentalités, des cultures et des peuples. Nous pourrions alors dire avec plus de chances de succès : *Jamais plus la guerre!*

Pour de plus amples informations sur l'entreprise Unima, consultez le site : www.unimasoft.com



CHRONIQUE UFER

Dans l'Éditorial du numéro 2008-02 du Bulletin, il était fait mention de l'hommage que le Secrétaire général des Nations Unies avait rendu, en décembre dernier, à Mme Estela Barnes de Carlotto, Présidente des « Grands-mères de la Place de Mai » en Argentine, pour le rôle qu'elles avaient joué dans l'adoption de la Convention pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées. Voici leur témoignage sur l'appui que leur a accordé UFER dans cette lutte suivi de celui de

Berhane Raswork, membre du Comité UFER et Directrice exécutive du Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants.

❖ **LES PETITS-ENFANTS DISPARUS**

Par les Grands-mères de la Place de Mai, Argentine

L'Association des « Grands-mères de la Place de Mai » de la République d'Argentine est née suite à la disparition de nos fils et filles et de leurs enfants nés majoritairement dans des lieux de détention clandestins. Ce fut le résultat de l'action terroriste d'une dictature militaire qui usurpa le pouvoir entre 1976 et 1983.

Femmes unies par la douleur, nous avons entrepris une tâche inconnue et dangereuse pour la recherche de deux générations. En Argentine, l'insécurité et la clandestinité de la répression étaient des obstacles à la recherche des êtres chers.

Nous sommes parties à travers le monde, en Europe, d'où sont originaires les ancêtres de nombreux Argentins. Des organismes internationaux nous ont vues défilier dans leurs bureaux en quête de solidarité. Les Nations Unies furent la première organisation qui nous reçut et là nous avons rencontré d'autres organisations non-gouvernementales qui nous ont tendu la main.

Le Mouvement international pour l'union fraternelle entre les races et les peuples (UFER) fut l'une d'elles, alors que nous les Grands-mères assistions pour la première fois, à Genève, à la Commission des droits de l'homme. Nous avons alors fait la connaissance d'un représentant de l'UFER, Eya Nchama, une personne très aimable qui nous comprit immédiatement et se solidarisa avec nous. Il nous a mis en contact avec le siège de l'UFER et nous présenta à ses collègues de travail. Il nous a considérées comme ses amies.

L'année suivante, UFER prit en charge notre cause et une de ses membres, Monique Costermans, prit la parole devant les 180 pays représentés dans cette enceinte et pour la première fois les Grands-mères de la Place de Mai ont eu une voix, on nous a connues, on a appris notre malheur. Dès 1984, UFER a cédé la parole à une Grand-mère pour qu'elle demande justice pour les 30,000 disparus et pour leurs petits-enfants enlevés.

L'affection, la compréhension, la solidarité de cette magnifique organisation UFER furent pour nous de vrais encouragements dans la lutte pour les Droits humains universels. Ses conseils judicieux, ses gestes d'amitié permanente jusqu'à aujourd'hui sont la preuve qu'il n'y a pas de frontières pour tendre la main pour lutter pour le bien commun. Nous saluons toutes ces personnes

merveilleuses à l'occasion du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et nous leur exprimons notre reconnaissance au nom de toutes les Grands-mères de la Place de Mai et des dizaines de petits-enfants qu'elles nous ont aidées à retrouver.

❖ QU'EST-CE QUE UFER SIGNIFIE POUR MOI?

Par Berhane Raswork, membre du Comité de l'UFER et Directrice exécutive du Comité Inter-Africain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants.

UFER m'a donné la première occasion de travailler au sein des ONG internationales de Genève. Je suis entrée en contact avec UFER en 1982 quand le groupe de travail des ONG sur la circoncision féminine m'invita à être leur coordonnatrice. Je suis devenue membre d'UFER et je me suis jointe à son équipe de représentation à Genève dirigée par Monique Costermans. Depuis ce temps, j'ai toujours apprécié mon travail avec UFER.

Comme coordonnatrice du groupe de travail des ONG et membre d'UFER, j'ai parcouru l'Afrique en long et en large pour tenir des sessions de consultations et de dialogue avec les responsables des communautés, les femmes affectées par les pratiques, les exciseuses, le personnel de santé et les leaders politiques.

Ces contacts et discussions m'ont révélé la complexité du problème des mutilations génitales féminines (MGF) dans les sociétés africaines. Cette expérience fut très enrichissante. Au niveau international, comme représentante d'UFER, je suis intervenue sur le sujet à la Commission des droits de l'homme et sa Sous-commission ainsi qu'à la Commission sur la condition de la femme.

Les délégués africains étaient très mal à l'aise d'entendre parler d'un sujet aussi sensible et tabou. Mais je croyais fermement que la vérité devait être dite. Certains délégués m'approchaient dans les corridors pour me suggérer de laisser les femmes africaines tranquillement mener leur style de vie traditionnel.

Plus j'entendais ces remarques, plus ma détermination à continuer la campagne augmentait. Mes collègues d'UFER et les membres du Groupe de travail étaient la source de mon énergie. Ils m'encourageaient à continuer à combattre.

Après la création, en 1984, du Comité interafricain sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants, j'ai continué à représenter UFER et le Comité interafricain aux Nations Unies ainsi qu'auprès de la Conférence des ONG ayant un statut consultatif auprès des Nations Unies (CONGO).

Plus tard, j'ai servi UFER comme Secrétaire générale et j'ai participé à son travail. Les sessions de formation organisées par UFER en Corée du Sud et à Genève ont

reflété parfaitement ses objectifs de combat contre le racisme et pour la promotion de l'union fraternelle. L'environnement de travail tellement amical et encourageant m'a toujours mise à l'aise à UFER.

Longue vie à UFER! Puisse-t-il continuer à donner une voix aux sans-voix.

À LA MÉMOIRE DE VIRGINIA LEARY

Virginia Leary est décédée à Genève le 8 avril 2009. Née à Salt Lake City, Utah, USA, en 1926, Virginia fut une des premières femmes à fréquenter la Faculté de droit de l'Université de Chicago. Promise à une brillante carrière dans un cabinet d'avocats prestigieux, Virginia préféra s'engager pour la promotion et la protection des droits de la personne. Elle se joignit à l'AFI qui l'élit dans son Conseil International en 1966, ce qui l'amena à Genève. Dans le cadre de ses fonctions, elle assumait, entre autres, la représentation de l'UFER auprès de l'Office des Nations Unies à Genève. Elle travailla par la suite quelques années au BIT et obtint un doctorat en droit international de l'Institut des hautes études internationales de Genève.

De 1976 à 1995, elle enseigna à l'Université de Buffalo aux États-Unis et elle y fonda un Centre des droits de l'homme. Après sa retraite, elle revint s'établir à Genève. Jusqu'à son décès, Virginia a milité en faveur des droits de la personne, en particulier les droits des femmes, des enfants, du travail ainsi que le droit à la santé. Elle est devenue une autorité dans ces domaines, publiant de nombreux ouvrages. Elle a collaboré avec plusieurs ONG connues, telles Amnesty International, Human Rights Watch et la Commission internationale de juristes pour lesquelles elle a entrepris plusieurs missions, dont une au Sri Lanka, en 1981, suite à laquelle elle alerta déjà le gouvernement du pays et la communauté internationale sur l'imminence d'un conflit ethnique dans ce pays et fit des recommandations visant à l'éviter.

Virginia était une femme chaleureuse, brillante mais modeste et très engagée, entre autres auprès des jeunes étudiants et étudiantes qui ont continué à bénéficier de ses connaissances, de son expérience et de sa sagesse même après sa retraite. Elle a toujours appuyé l'UFER qui a profité de ses judicieux conseils. Elle nous manquera beaucoup.

Vos réactions, commentaires, articles sont les bienvenus. Vous pouvez les communiquer à : raymonde.martineau@sympatico.ca

Consultez notre site web : www.ufer-international.org